

**COMMUNE
DE PLOUASNE**

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 20/12/2022	
Date d'affichage de l'avis de dépôt :	
Par :	Monsieur LE REST Arnaud, Madame LANCIEN Amandine
Demeurant :	3 Lot Des Aulnes 22830 PLOUASNE
Sur un terrain sis :	3 Lot Des Aulnes 22830 PLOUASNE
Cadastré :	208 C 1097
Nature des Travaux :	Extension de l'habitation

N° PC 022 208 22 C0015

Surface de plancher créée : 35,28 m²

Le Maire DE PLOUASNE

Vu la demande de permis de construire présentée le 20/12/2022 par Monsieur LE REST Arnaud, Madame LANCIEN Amandine demeurant 3 Lot Des Aulnes, PLOUASNE (22830) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension de l'habitation,
- sur un terrain situé 3 Lot Des Aulnes, à PLOUASNE (22830),
- pour une surface de plancher créée de 35,28 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifiée le 21 décembre 2020, modifié le 20 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE.

PLOUASNE, le 16 janvier 2023

Le Maire,

DAUGAN Michel



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.